

6 E RALLYE-RAID AFRICA GAZOLINE 2010

Le Grand Erg Tunisien

REGLEMENT DE PARTICIPATION

1. DEFINITION

L'association SAVANE AVENTURE, organise, avec le concours de la revue GAZOLINE, un raid en véhicules anciens de plus de 25 ans dénommé : **6^e RALLYE-RAID AFRICA GAZOLINE - LE GRAND ERG TUNISIEN**.

2. DATE

Ce **6^e RALLYE-RAID AFRICA GAZOLINE - LE GRAND ERG TUNISIEN** se décline en trois sessions :

- RALLYE PISTE : **du 29 septembre au 9 octobre 2010**. Départ de Marseille, retour par Gênes (Italie).
- RALLYE ILTIS : **du 9 au 17 octobre 2010**. Départ et retour de Paris-Orly via Monastir.
- RALLYE ROUTE : **du 27 octobre au 6 novembre 2010**. Départ de Marseille, retour par Gênes (Italie).

3. CIRCUIT

Il est ouvert à toute voiture de plus de 25 ans révolus et conformes à leur état d'origine. Il se déroulera exclusivement en Tunisie, sur routes goudronnées pour le RALLYE ROUTE, et essentiellement sur des pistes sablonneuses pour les RALLYE PISTE et ILTIS. La session ILTIS est exclusivement ouverte aux VW et Bombardier ILTIS. Sur dérogation, et après étude du dossier, la session ILTIS pourra également accueillir quelques véhicules à quatre roues motrices à la condition expresse qu'ils soient présents au départ de MONASTIR le samedi 9 octobre au soir, l'organisation ne pouvant prendre en charge l'acheminement de ces véhicules.

4. REPAS, HEBERGEMENT

Le droit d'engagement comprend :

- Pour le **RALLYE ROUTE** : les hébergements en hôtels Grand Confort, les petits-déjeuners et les repas du soir à partir de Marseille, le transfert des véhicules et passagers de Marseille à Tunis et retour (en cabine, les repas et le petit-déjeuner sont inclus dans l'engagement). **Les boissons ne sont pas comprises dans le droit d'engagement.**
- Pour le **RALLYE PISTE** : les hébergements en hôtels Grand Confort et en campements organisés, les petits-déjeuners et les repas du soir à partir de Marseille, les paniers repas du midi à partir de Matmata, le transfert des véhicules et passagers de Marseille à Tunis et retour (en cabine, les repas et le petit-déjeuner sont inclus dans l'engagement). **Les boissons ne sont pas comprises dans le droit d'engagement.**
- Pour le **RALLYE ILTIS** : les hébergements en hôtels Grand Confort et en campements organisés, les petits-déjeuners et les repas du soir à partir de MONASTIR, les paniers repas du midi, le transfert des passagers par avion d'Orly à Monastir et retour. **Les boissons ne sont pas comprises dans le droit d'engagement.**

5. DEROULEMENT DU RALLYE

Le **6^e RALLYE-RAID AFRICA GAZOLINE - LE GRAND ERG TUNISIEN** n'est en aucun cas une course de vitesse. Entre le départ et l'arrivée de chacune des étapes, toutes notions de compétition et de

chronométrage sont exclues. Il n'y aura donc aucun classement. Les participants ont obligation de respecter les consignes de sécurité données par le Comité d'organisation et de respecter scrupuleusement le code et la signalisation routière du pays. **Le Comité d'organisation insiste sur l'attention toute particulière qui devra être votre lors des traversées de villes ou villages, particulièrement la nuit.**

6. VEHICULES ADMIS

Le **6^e RALLYE-RAID AFRICA GAZOLINE - LE GRAND ERG TUNISIEN** est ouvert aux voitures âgées de plus de 25 ans (fabriquées antérieurement à 1985).

- Pour le **RALLYE ROUTE** : tous les types de véhicules sont admis, le parcours ne présentant aucune difficulté.

- Pour le **RALLYE PISTE** : compte-tenu de la topographie du parcours, seront privilégiés les véhicules à quatre roues motrices, transmissions Sinpar ou Dangel, véhicules à la garde au sol importante et, au cas par cas, à des deux roues motrices soigneusement préparées pour ce genre de terrain qui imposera notamment le franchissement de dunettes.

- Pour le **RALLYE ILTIS** : nous mettons à disposition un certain nombre de véhicules appartenant à l'association (voir Règlement annexe). Ils sont les seuls éligibles, sauf dérogations accordées à l'étude du dossier (voir Article 3).

En cas de doute sur l'éligibilité de votre véhicule, prenez contact avec le Comité d'organisation. **Le Comité d'organisation se réserve le droit de refuser tout véhicule à l'inscription sans avoir à motiver sa décision.**

7. CONTROLE TECHNIQUE DU VEHICULE

Chaque véhicule devra répondre aux règles en vigueur, tant en France qu'à l'étranger, relatives aux véhicules automobiles et au Code de la route. Les concurrents devront présenter un contrôle technique volontaire de moins d'un an.

- **CAS PARTICULIER DU RALLYE PISTE** : le véhicule doit être équipé de ceintures de sécurité homologuées assurant un excellent maintien des passagers (ex. : harnais 3 points). Un carter de protection sous le châssis est recommandé et l'accent devra être mis sur les organes de sécurité : freins, suspension (amortisseurs, fixations, lames de ressorts, ressorts,...), direction, éclairage, et nous conseillons de soigner particulièrement le circuit de refroidissement et les protections contre la poussière. Les anneaux de remorquage sont obligatoires (au moins un à l'AV et un à l'AR) et ils doivent être fixés au châssis. Ils doivent être également accompagnés d'une sangle de remorquage élastique ou de camion.

8. PARTICIPANTS

Le nombre de participants est libre dans chaque véhicule à condition de ne pas dépasser la capacité légale de passagers telle qu'indiquée sur la carte grise. Toutefois, nous attirons votre attention sur

ce nombre pour le problème lié à la surcharge (passagers et emport de bagages) que cela génère. Le Comité d'organisation se réserve le droit de refuser tout participant à l'inscription sans avoir à motiver sa décision.

9. OBLIGATIONS ADMINISTRATIVES ET SANTE

Chaque participant devra présenter au cours des vérifications administratives les documents suivants :

- Passeport en cours de validité et valable 6 mois après la date du retour - Permis de conduire. Permis international suggéré - Certificat médical effectué chez son médecin traitant - Carnet de vaccination et carte de groupe sanguin (vaccinations universelles : tétanos, polio).

Chaque véhicule devra être présenté avec les documents suivants :

- Carte grise ou certificat d'immatriculation en règle - Carte verte et attestation d'assurance - Certificat de contrôle technique - Pour les véhicules prêtés, autorisation écrite du propriétaire.

10. EQUIPEMENT INDIVIDUEL

Chaque véhicule devra être équipé de :

- 1 triangle de pré-signalisation - 1 gilet de sécurité - 1 trousse de premiers secours contenant au minimum des comprimés anti-diarrhéiques, du collyre, de l'antalgique, du désinfectant cutané, un nécessaire à pansements (sparadrap, bande Nyllex...), des compresses, de la biogaze et de l'eau oxygénée - 1 extincteur de 2 kg minimum (ou 2 de 1 kg) - 1 roue de secours. Conseillé, une roue et un pneu, et des chambres à air.

- **CAS PARTICULIER DU RALLYE PISTE**. Chaque véhicule devra, de plus, être équipée de :

- 1 jerrycan de 20 litres de carburant en acier - 1 jerrycan de 20 litres d'eau potable - 2 anneaux de remorquage : un à l'AV, un à l'AR solidement fixés au châssis et de dimensions suffisantes pour accepter une manille et une grosse sangle - 1 grosse sangle élastique ou de camion de 6 m de long - 2 fusées de détresse rouge type bateau - 1 jeu de plaques de désensablage - 1 lampe frontale - Des vêtements chauds pour le soir (les nuits sont très fraîches) - Des lunettes de soleil - Des lunettes type moto pour la poussière - Des boules Quiès,...

11. SECURITE

Chaque véhicule doit être équipé du minimum survie ci-après :

- 1 téléphone portable (avec réseau monde pour la période du raid).
- 1 carte générale de la Tunisie (Michelin 744).
- 1 couverture de survie par personne.
- 1 ration de survie par personne.
- Crème solaire...

- **CAS PARTICULIER DES RALLYES PISTE ET ILTIS** :

- Le GPS est fortement recommandé ou à défaut une boussole.

12. ASSISTANCE MEDICALE

Un médecin présent sur le circuit et à chaque étape assure les premiers soins et secours. Nous avons, par ailleurs, contracté une assurance rapatriement auprès du groupe Elvia/Mondial Assistance. Le coût de cette assurance est de 1 % du prix total de l'inscription.

13. ASSISTANCE VEHICULES

Chaque participant assure l'entretien de son propre véhicule. L'assistance «mécanique» de l'organisation pourra proposer une aide technique, mais sous la responsabilité du participant. En cas d'immobilisation sur le territoire tunisien, l'organisation prend en charge, dans la mesure du possible, le rapatriement du véhicule jusqu'au port de Marseille au plus tard un mois après la fin du raid (l'organisation s'efforcera cependant de rapatrier tous les véhicules en même temps que le raid). Un ou plusieurs véhicules de l'organisation assureront la fermeture de chaque étape. Le transport de pièces détachées (en cantine) peut être assuré par l'organisation, pas celui des roues de secours.

– **CAS PARTICULIER DU RALLYE ILTIS** : voir Règlement annexe.

14. DROITS D'ENGAGEMENT ET CALENDRIER

Chaque participant au 6^e RALLYE-RAID AFRICA GAZOLINE - LE GRAND ERG TUNISIEN doit être membre de l'association SAVANE AVENTURE (si vous avez participé à l'une des deux éditions.

■ La cotisation 2010 est fixée à 35 €

■ Engagement par participant = 1.100 €

■ Voiture = 236 €

■ Assurance rapatriement = 1 %.

Exemple d'un équipage voiture avec deux personnes :

■ Cotisation : 2 x 35 = 70 €

■ Participants : 2 x 1.100€ = 2.200 €

■ Véhicule : 1 x 236 = 236 €

■ Assurance rapatriement : 2.456 x 1 % = 24,36 €

■ TOTAL = 2.530,36 €

Calendrier

Les inscriptions seront ouvertes à partir du 15 mars et seront closes le 15 août 2010. **Un seul règlement par équipage sera accepté.**

■ Premier acompte à l'inscription : 450 € par personne, cotisation et assurance rapatriement comprises.

■ Deuxième acompte à verser au 1/06/2010 : 450 € par personne.

■ Solde du compte à verser au 15/08/2010.

Remises sur le prix participant

■ Enfants de moins de 15 ans : - 50 %.

■ Enfants de 16 ans et adultes de moins de 25 ans : - 10 %.

L'inscription comprend :

■ Nourriture matin et soir (+ panier repas du midi pour les RALLYE PISTE ET ILTIS) - Hébergements - Assistance véhicule - Assurance Responsabilité Civile organisateur - Assurance rapatriement - Traversées bateaux (avion pour le RALLYE ILTIS) - Remise des documents : Carnet de route, autocollants, road-books, etc.

L'inscription ne comprend pas :

■ Le passeport - Le carburant du véhicule et les péages - L'entretien du véhicule - L'assurance du véhicule - Les boissons et téléphone.

15. ANNULATION

En cas d'annulation d'un participant :

■ **avant le 1^{er} mai 2010** : remboursement des acomptes - 100 € par personne.

■ **après le 1^{er} mai 2010 et avant le 15 août**

2010 : remboursement des acomptes - 300 € par personne.

■ **après le 15 août 2010** : remboursement des acomptes - 600 € par personne.

Dès le départ du 6^e RALLYE-RAID AFRICA GAZOLINE - LE GRAND ERG TUNISIEN, aucun remboursement ne sera effectué pour cause d'abandon.

Le Comité d'organisation pourra, pour des raisons de sécurité, cas de force majeure ou tout autre motif, annuler le ou les rallyes sans avoir à justifier du motif de sa décision. Le montant du remboursement ou le report à une date ultérieure sera déterminé par une Assemblée Générale Extraordinaire de l'Association Savane Aventure. La cotisation de 35 € reste acquise à l'association Savane Aventure dans tous les cas.

16. ASSURANCE DE L'ORGANISATEUR

Conformément à la réglementation française relative à l'organisation et à la vente de voyages et séjours, Titre VI du décret n° 94-490 du 15/06/94 de la loi n° 92/645 du 13/07/92, l'association SAVANE AVENTURE a souscrit un contrat d'assurance en responsabilité civile de type professionnelle auprès de la Société MMA sous le numéro 113 710 557 en cas de fautes imputables à l'organisation. Ce contrat garantit la responsabilité civile et ses conséquences pécuniaires incombant au voyageur par application de la législation du pays parcouru, RC et défense pénale, frais de recherche et sauvetage.

L'association a par ailleurs souscrit une assurance responsabilité civile au titre des organismes sans but lucratif et organisme de tourisme. Il pourra être fourni, sur simple demande, le tableau des montants des garanties d'assurance.

Cette couverture de l'association ne couvre pas les risques dont le participant serait tenu personnellement responsable.

17. DROITS & PUBLICITE

L'organisation autorise aux participants : la diffusion de tous reportages, photos, images de télévision, à condition de ne pas nuire à l'image du 6^e RALLYE-RAID AFRICA GAZOLINE - LE GRAND ERG TUNISIEN et à ses organisateurs. L'organisation se réserve le droit d'utiliser les photos, les images, les reportages du rallye-raid et de ses participants pour toute utilisation médiatique ou publicitaire.

18. PUBLICITE SUR VEHICULE

Des emplacements publicitaires seront réservés pour l'organisateur sur chaque véhicule, les dimensions et emplacements sont fournis en annexe. Le reste du véhicule étant libre pour toutes autres publicités, l'organisateur se réserve le droit d'en interdire certaines sans avoir à justifier sa décision.

19. POINTAGE & RECHERCHE

Chaque véhicule portera un numéro et devra impérativement pointer à chaque départ et arrivée d'étape. Au moins un véhicule de l'organisation fermera chaque étape. En cas de panne ou d'immobilisation, les équipages devront rester près de leur véhicule et seront invités à monter dans les véhicules d'assistance, l'organisation se chargeant du rapatriement des véhicules immobilisés. En cas de refus de l'équipage, celui-ci devra signer une décharge à l'organisateur et ne fera plus partie du rallye. Les frais de recherche sont assurés par l'organisateur sur le parcours désigné aux participants. Si un équipage veut choisir un autre itinéraire ou quitter le rallye sans

en avertir les organisateurs, l'équipage devra prendre en charge les frais de recherche engagés par l'organisation à son égard. Les équipages se retrouvant sans véhicule seront répartis dans les véhicules de l'assistance.

20. LIMITATION DU NOMBRE DE PARTICIPANTS PAR RALLYE

Le nombre d'engagés est limité à 40 véhicules maximum pour le RALLYE ROUTE, 30 pour le RALLYE PISTE auxquels pourront se greffer quelques ILTIS mis à disposition par l'association (voir Règlement annexe). Les premiers inscrits seront engagés en priorité, puis dans l'ordre d'adhésion à l'Association Savane Aventure.

21. RESPONSABILITE

Chaque participant est tenu de se conformer aux consignes du Comité d'organisation, lequel ne peut être tenu responsable des incidents, accidents ou dommages corporels qui pourraient résulter d'une initiative personnelle imprudente. Chaque participant reconnaît prendre conscience des risques inhérents au caractère particulier de ce genre de manifestation et de l'éloignement des centres médicaux. Il déclare assumer ces risques et renonce à rechercher la responsabilité du Comité d'organisation pour tout accident, vol, dommages aux biens ou aux personnes, maladie,... Ces engagements seront opposables aux ayants-droit de chaque participant. L'organisation rappelle que les participants doivent se conformer aux règles de circulation et, en particulier, à la réglementation sur la consommation d'alcool. Il pourra être procédé à des contrôles inopinés d'alcoolémie, les participants dont le taux sera supérieur à la norme devant alors laisser leur volant.

22. AGREMENT

Conformément à la décision de l'Assemblée Générale 2006, l'association SAVANE AVENTURE a obtenu un agrément auprès de la Préfecture de Seine-Maritime sous le numéro AG n°076060003 en qualité d'organisateur de voyage selon les articles 36 à 43 du décret n° 94-490 du 15 juin 1994 et en application de l'article 9b de la loi n° 92-645 du 13 juillet 1992.

Cet agrément constitue des garanties pour les participants. Il impose à l'association de justifier :

- des aptitudes et expériences professionnelles, assurées par un «garant» nommé désigné auprès des autorités ;

- une garantie financière financée par cautionnement bancaire.

23. LITIGE

Pour tout règlement de litige, seul le tribunal de ROUEN sera compétent.

SAVANE AVENTURE

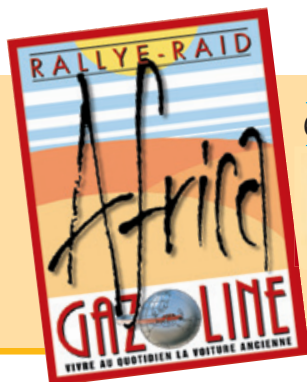
15 rue Picot - 76530 GRAND-COURONNE

T. 00.33.(0)2.35.68.42.80 ou

00.33(0)6.81.10.79.49

<http://africa.gazoline.net>

savane.aventure@orange.fr



6^E RALLYE-RAID AFRICA GAZOLINE 2010

Le Grand Erg Tunisien

FICHE D'INSCRIPTION



VEHICULE

RALLYE ROUTE RALLYE PISTE OPTION ILTIS*

*Ne remplir que la partie PARTICIPANTS

Marque	Dénomination	Année 1 ^{ère} mise en circ
Immatriculation	Carrosserie	Puissance Vitesse maxi

OBLIGATOIRE POUR VALIDER L'ENGAGEMENT : Joindre la photocopie de la CARTE GRISE, une PHOTO DU VÉHICULE avec nom du pilote au dos ET les PHOTOS D'IDENTITÉ DE TOUS LES OCCUPANTS DU VÉHICULE avec nom des personnes au dos.

PARTICIPANTS

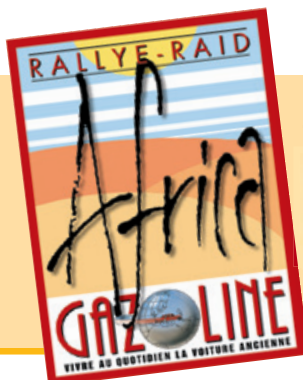
	PILOTE	COEQUIPIER 1	COEQUIPIER 2	COEQUIPIER 3
Nom				
Prénom				
Profession				
Date de naissance				
Adresse				
Code postal				
Ville				
Pays				
Téléphone domicile				
Téléphone bureau				
Portable utilisé sur le rallye				
E-mail				
N° Passeport				
Date de validité Passeport				
Lieu d'obtention Passeport				
N° Permis Conduire				
Date d'obtention Permis Conduire				
Lieu d'obtention Permis Conduire				
Groupe sanguin				
Personnes à prévenir en cas d'urgence				
	Tél.	Tél.	Tél.	Tél.

Je déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche, avoir lu et approuvé le règlement du 6^è RALLYE-RAID AFRICA GAZOLINE - LE GRAND ERG TUNISIEN. Je décharge les organisateurs de toute responsabilité découlant de l'usage de mon véhicule pour tous dommages corporels ou matériels, causés aux tiers ou à eux-mêmes quelles que soient les conditions.

Date

Signature

NB : les renseignements portés sur cette fiche sont confidentiels et nous nous engageons à ne pas les communiquer à un tiers.



6E RALLYE-RAID AFRICA GAZOLINE 2010

Le Grand Erg Tunisien

CALCULEZ VOTRE REGLEMENT

Cadre réservé à l'organisation

Pré-inscription	Confirmé	Réglements		Annulé	N°
Le :	Le :	1	€ 3	Le :	
		2	€		

TARIFS

VEHICULE auto : 236 €

PARTICIPANTS

- Par personne 1.100 €
- de 16 à 25 ans (-10 %) 990 €
- -16 ans (-50 %) 550 €

Majoration de 10 % sur le total participant si inscription après le 1^{er} juillet 2010.

DATES DE REGLEMENT

- Pré-inscription... 450 € par personne, cotisation comprise
- Acompte avant le 1/06/2010 450 € par personne
- Solde avant le 15/08/2010

JE CHOISIS

- LE RALLYE ROUTE
 LE RALLYE PISTE

REGLEMENT

COÛT TOTAL

PILOTE	€
COEQUIPIER 1	€
COEQUIPIER 2	€
COEQUIPIER 3	€
Majoration 10 % si inscription après le 01/07/2010	€
COÛT VEHICULE	€
TOTAL	€
Assurance annulation-rapatriement : TOTAL x 1 %	€
TRANSPORT CANTINE	30 €
COÛT TOTAL	€

Il est possible de nous confier une cantine remplie EXCLUSIVEMENT de pièces. Nous les transporterons pour vous, dans nos camions d'assistance. Nous vous demandons une participation financière de 30 € (VOIR TABLEAU CI-DESSUS).

Merci de respecter IMPERATIVEMENT les dimensions normalisées de cette cantine : L 80 x l 45 x h 33 cm.

ECHEANCIER

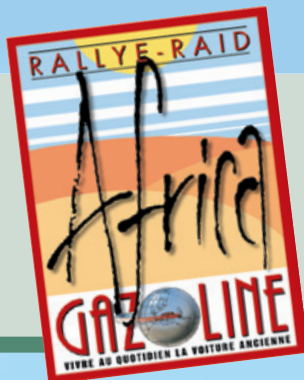
1. PRE-INSCRIPTION 450 € par personne	€
2. Acompte de 450 € par personne avant 1/06/2010	€
3. Solde de votre compte avant 15/08/2010	€

SI VOUS RÉGLEZ PAR VIREMENT, FAITES BIEN PRÉCISER
VOTRE NOM ET LE NUMÉRO DE VOTRE ÉQUIPAGE

Un seul règlement par équipage (TOUJOURS AU MÊME NOM) à chaque acompte est à effectuer par chèque bancaire ou postal, ou virement* à l'ordre de ASSOCIATION SAVANE AVENTURE et envoyé à l'adresse suivante :
ASSOCIATION SAVANE AVENTURE, 15 rue Picot, 76530 Grand-Couronne (France).

* SOCIÉTÉ GÉNÉRALE 41 RUE GEORGES CLEMENCEAU 76530 GRAND-COURONNE -
CODE IBAN : FR76 30003 01791 00037277023 87 - CODE BIC : SOGEFRPP

Vous trouverez plus de renseignements sur notre site internet : <http://www.africa.gazoline.net>



6 E RALLYE-RAID AFRICA GAZOLINE 2010

Le Grand Erg Tunisien

REGLEMENT DE MISE A DISPOSITION D'UN ILTIS

Article 1 - DEFINITION

L'association SAVANE AVENTURE met à disposition des véhicules ILTIS afin de participer aux rallyes Touristiques qu'elle organise.

Article 2 - MEMBRES DE L'ASSOCIATION

Les membres de l'association intéressés devront répondre aux conditions suivantes :

1. être âgés de plus de 25 ans ;
2. être titulaires du permis de conduire depuis plus de 5 ans.

Article 3 - SELECTION

La sélection des candidats se fera par une réunion des membres du bureau, cette commission se réservant le droit de refuser toute candidature sans avoir à justifier sa décision.

Article 4 - CONDITIONS FINANCIERES DE MISE A DISPOSITION

Le forfait de mise à disposition comprend le véhicule, son transport entre son point d'attache et le lieu de départ du rallye, le transport de l'équipage, les hôtels ou campements en 1/2 pension, l'assistance technique du véhicule et l'assurance Responsabilité Civile.

Le carburant est à la charge de l'équipage.

Article 5 - DEPOT DE GARANTIE

Un dépôt de garantie de 1.000 euros sera déposé lors de l'engagement de l'équipage. Ce dépôt de garantie sera restitué à la fin du rallye ou sera diminué du montant des réparations dues à la mauvaise utilisation ou d'un accident engageant la responsabilité du conducteur.

Article 6 - DESCRIPTIF DU VEHICULE

Le Iltis est un véhicule 4x4 tout terrain, il est propulsé par un moteur essence Volkswagen de 1.700 cm³ provenant de Golf ou Jetta. Sur route, il fonctionne en mode propulsion 4x2, sur terrain difficile, il est possible d'enclencher la traction-avant. Il possède également un blocage de différentiel AV et un blocage de différentiel AR en cas de patinage des roues. Il est doté d'une boîte à 4 rapports et est muni d'une vitesse lente pour les terrains très

difficiles. Son poids en ordre de marche est de 1.400 kg. Sa vitesse de croisière sur route est d'environ 100 km/h. La contenance du réservoir est de 80 litres, sa consommation est d'environ 12 l/100 km sur route et d'environ 15 l en tout terrain. Un jerrycan supplémentaire de 20 litres est fixé à l'ARG du véhicule. Sa carrosserie est constituée d'une caisse en acier, d'un arceau de sécurité quatre points, avec capotage et portes en bâche plastifiée. Il possède deux ceintures de sécurité, deux sièges AV, la partie AR est réservée aux bagages qui doivent être attachés par des sangles.

Article 7 - PRISE EN MAIN DU VEHICULE

Avant la prise en main du véhicule, un briefing concernant son utilisation et son entretien journalier sera assuré.

Article 8 - ENTRETIEN

L'équipage s'engage à procéder à un minimum d'entretien journalier du véhicule (contrôle des niveaux, pression des pneus, nettoyage du filtre à air après le passage sur piste poussiéreuse). En cas de panne, l'équipe d'assistance interviendra, l'équipage devra rester présente pendant la réparation.

Article 9 - PANNES IRREMEDIABLES

En cas de panne irréremédiable, soit un véhicule de secours sera proposé, soit l'équipage terminera le rallye dans un véhicule d'assistance.

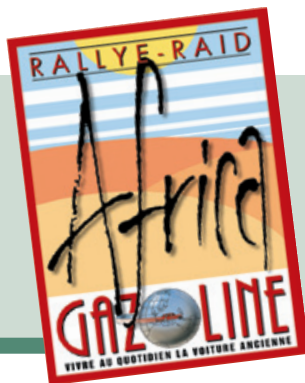
Article 10 - CONDITIONS D'UTILISATION

Le conducteur s'engage à conduire "en bon père de famille" et à respecter le Code de la route. En cas de constat d'une mauvaise conduite du véhicule soit par le non respect du Code de la route soit par une très mauvaise utilisation du véhicule, un premier avertissement sera donné puis en cas de récidive, le conducteur sera sommé de laisser le volant à son équipier ou à un membre de l'équipe d'assistance.

Article 11 - RESTITUTION

Le véhicule devra être rendu propre, les niveaux vérifiés et avec un minimum de 10 litres d'essence dans le réservoir. Une fiche de travaux éventuels à effectuer sera remplie au moment de la remise du véhicule.





6 E RALLYE-RAID AFRICA GAZOLINE 2010

Le Grand Erg Tunisien

OPTION MISE A DISPOSITION D'UN ILTIS

Pré-inscription	Confirmé	Règlements		Annulé	N°
Le :	Le :	1	€ 3	Le :	
		2	€		

SUR CETTE ÉDITION 2010, NOUS METTONS A DISPOSITION, SUR LES RALLYES PISTE ET ROUTE (LE RALLYE ILTIS EST DÉJÀ BOUCLÉ, IL N'Y A PLUS DE PLACE DISPONIBLE), QUATRE À CINQ ILTIS. CETTE OPTION ÉTANT UN VÉRITABLE TEST POUR DES OPÉRATIONS FUTURES, NOUS AVONS DÉCIDÉ D'EN LIMITER LE COÛT, FIXÉ À **3.200 EUROS** POUR UN ÉQUIPAGE DE DEUX PERSONNES. CE COÛT INCLUANT LE TRANSPORT DES DEUX OCCUPANTS JUSQU'AU LIEU DE MISE À DISPOSITION ET LEUR RETOUR. **Attention : cette somme ne s'ajoute pas aux 2.200 euros de frais d'engagement. Elle s'y substitue. Le coût de la mise à disposition étant finalement de 3.200 - 2.200 euros = 1.000 euros.**

FORMULE A : PARTICIPATION AU RALLYE PISTE DU 29 SEPTEMBRE AU 9 OCTOBRE 2010

FORMULE B : PARTICIPATION AU RALLYE ROUTE DU 27 OCTOBRE AU 6 NOVEMBRE 2010

PAYABLE IMMÉDIATEMENT

IMPORTANT

Lors du solde de votre compte, il vous sera également demandé un chèque de caution de 1.000 € (voir Règlement ILTIS)

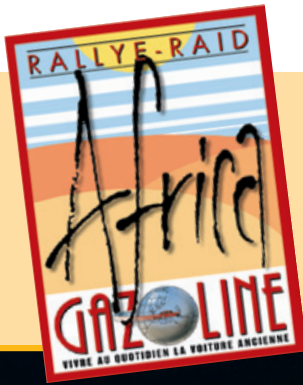
SI VOUS RÉGLEZ PAR VIREMENT, FAITES BIEN PRÉCISER VOTRE NOM ET LE NUMÉRO DE VOTRE ÉQUIPAGE

Règlement à effectuer par chèque bancaire ou postal, ou virement* à l'ordre de ASSOCIATION SAVANE AVENTURE et envoyé à l'adresse suivante :

ASSOCIATION SAVANE AVENTURE, 15 rue Picot, 76530 Grand-Couronne (France).

* SOCIÉTÉ GÉNÉRALE 41 RUE GEORGES CLEMENCEAU 76530 GRAND-COURONNE -
CODE IBAN : FR76 30003 01791 00037277023 87 - CODE BIC : SOGEFRPP

Vous trouverez plus de renseignements sur notre site internet : <http://www.africa.gazoline.net>



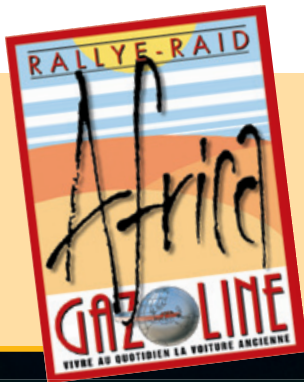
6^E RALLYE-RAID AFRICA GAZOLINE 2010

Le Grand Erg Tunisien

LE PARCOURS ROUTE



**DU 27 OCTOBRE
AU 6 NOVEMBRE 2010**



6^E RALLYE-RAID AFRICA GAZOLINE 2010

Le Grand Erg Tunisien

LE PARCOURS PISTE

**DU 29 SEPTEMBRE
AU 9 OCTOBRE 2010**





ASSOCIATION DECLAREE, REGIE PAR LA LOI DU 1^{ER} JUILLET 1901

BULLETIN D'ADHESION 2010

Agrément tourisme
AG n°076060003

Les rallyes organisés par SAVANE AVENTURE sont strictement réservés aux adhérents de l'association à jour de cotisation. L'assemblée générale du 14 mars 2009 a fixé le montant de cette cotisation à 35 euros pour l'année 2010. Elle est exigible au 1^{er} janvier de l'année civile. Elle est ramenée à 1 euro symbolique pour les enfants de moins de 15 ans.

<p>Je soussigné(e) M., Mme, Mlle</p> <p>NOM :</p> <p>PRENOM :</p> <p>ADRESSE COMPLETE :</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>PAYS :</p> <p>TELEPHONE :</p> <p>TELEPHONE MOBILE :</p> <p>E-MAIL :</p> <p>Désire adhérer à l'association SAVANE AVENTURE en qualité de membre pour l'année 2010. Date : / / 2010 Signature</p>	<p>N° d'adhérent</p>	<p>Je soussigné(e) M., Mme, Mlle</p> <p>NOM :</p> <p>PRENOM :</p> <p>ADRESSE COMPLETE :</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>PAYS :</p> <p>TELEPHONE :</p> <p>TELEPHONE MOBILE :</p> <p>E-MAIL :</p> <p>Désire adhérer à l'association SAVANE AVENTURE en qualité de membre pour l'année 2010. Date : / / 2010 Signature</p>	<p>N° d'adhérent</p>
---	----------------------	---	----------------------

Mon (mes) enfant(s)

.....

.....

.....

Souhaite(nt) adhérer en qualité de membre(s) associé(s) pour l'année 2010.

N° d'adhérent

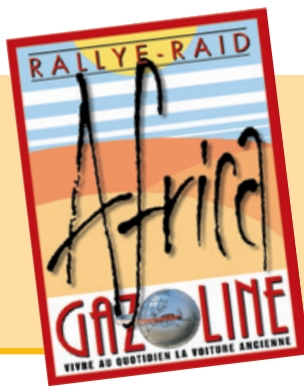
N° d'adhérent

N° d'adhérent

<p>Je règle ma (mes) cotisation(s) soit :</p> <p>35 € x adultes = + 1 € x enfants =</p>	<p>€</p>
--	----------

Par chèque bancaire ou postal, ou virement* à l'ordre de ASSOCIATION SAVANE AVENTURE envoyé à l'adresse suivante :
ASSOCIATION SAVANE AVENTURE, 15 rue Picot, 76530 Grand-Couronne (France).

* SOCIETE GENERALE 41 RUE GEORGES CLEMENCEAU 76530 GRAND-COURONNE -
CODE IBAN : FR76 30003 01791 00037277023 87 - CODE BIC : SOGEFRPP



6 E RALLYE-RAID AFRICA GAZOLINE 2010

Le Grand Erg Tunisien

DOCUMENTS A JOINDRE

TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA RENVOYÉ

- FICHE D'INSCRIPTION
- PHOTOCOPIE DE LA CARTE GRISE
- 1 PHOTO DU VEHICULE
- 2 PHOTOS D'IDENTITÉ PAR PARTICIPANT AVEC NOM AU DOS
- FICHE DE CALCUL DU REGLEMENT
- CHEQUE D'ACOMPTE (450 EUROS PAR PERSONNE)

SI VOUS AVEZ CHOISI L'OPTION MISE A DISPOSITION D'UN ILTIS AJOUTER LES ÉLÉMENTS SUIVANTS

- FICHE OPTION MISE A DISPOSITION D'UN ILTIS
- CHEQUE DE RESERVATION DE 1.000 €

LE DOSSIER NE SERA PAS VALIDE S'IL MANQUE UN SEUL DES DOCUMENTS MENTIONNES CI-DESSUS.
VOTRE INSCRIPTION NE SERA REPUTEE DEFINITIVE QU'APRÈS LA PRÉSENTATION D'UN CONTRÔLE TECHNIQUE EFFECTUÉ DANS L'UN
DES CENTRES AUTOSUR PARTENAIRES DONT VOUS TROUVEREZ LA LISTE SUR NOTRE SITE.